

# Deux perspectives sur la monarchie au Canada

*William Tupper et Suzanne Blais-Grenier*

*Le 3 octobre 1987, le député fédéral de Nepean-Carleton, M. Bill Tupper, déposait une motion d'initiative parlementaire pour demander au gouvernement de considérer l'opportunité d'ériger une statue de Sa Majesté la reine Elizabeth II sur la colline du Parlement à l'occasion du 35<sup>e</sup> anniversaire de son couronnement. Vingt députés sont intervenus dans le débat sur la résolution avant son adoption lors d'un vote par oui ou non le 22 mars dernier. La plupart des députés étaient en faveur de la résolution, mais le débat a donné lieu à l'expression des points de vue les plus divers sur la monarchie au Canada.*



**M. Tupper :** Des députés se demandent peut-être si le protocole permet d'ériger une statue en l'honneur d'un monarque régnant. La question est traitée explicitement dans le rapport sur les statues commémoratives en l'honneur des premiers ministres du Canada et les monuments à la

mémoire d'autres personnalités canadiennes, que le ministre des Travaux publics a remis au Parlement. Voici ce qu'on lit à la partie 6 de ce rapport, intitulée « La monarchie » :

L'année 1992 marquera le quarantième anniversaire du règne de Sa Majesté. Aucun autre monarque n'a régné aussi longtemps depuis la fondation de notre pays en 1867. La pratique de n'ériger des statues qu'après la mort des personnes à honorer ne s'applique pas aux monarques. Les députés voudront peut-être souligner cet événement.

Les Canadiens ont une affection particulière pour la monarchie et en particulier pour la reine Elizabeth II. Aucun autre monarque depuis la reine Victoria n'a été l'objet d'autant de respect et d'affection, et les liens spéciaux qui se sont développés entre Elizabeth II et les Canadiens durent encore. C'est à cause de cette relation toute spéciale que, avec d'autres, j'espère convaincre la Chambre des mérites de la motion à l'étude.

Elizabeth II est montée sur le trône le 6 février 1952. Un an plus tard, la Chambre, par la *Loi sur la désignation et les titres royaux*, nommait Elizabeth II reine du Canada. Son titre exact est « Elizabeth Deux, par la grâce de Dieu, reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la foi ».

La principale fonction de la reine et celle pour laquelle elle a été rigoureusement préparée est celle de chef d'État constitutionnel de la Grande-Bretagne, du Canada et de seize autres pays. Le 30 avril 1985, la reine devenait le monarque qui a régné le plus longtemps sur le Canada depuis la Confédération.

La reine Elizabeth II a connu un succès remarquable comme symbole d'une institution et comme chef d'État. Notre régime de gouvernement remonte à 1867, et ce régime dont le monarque, de concert avec la Chambre des communes et le Sénat, assume la direction de l'État, est l'un des plus stables, des plus démocratiques et des moins coûteux qui soient. Et il fonctionne bien.

Elizabeth II est considérée par ses pairs comme l'une des personnalités les mieux informées et les plus rationnelles. Beaucoup la considèrent comme la plus compétente et la mieux renseignée de son époque en Europe.

C'est une personne charmante qui inspire affection et respect et si elle est aussi populaire et aussi respectée, c'est parce que ses intérêts coïncident avec ceux de ses sujets. Elle est très versée en art, en histoire, en politique, et elle connaît bien les animaux, surtout les chevaux. Avant d'assister à une conférence ou de se rendre dans un pays, elle se fait un devoir de se renseigner sur l'histoire et la mentalité de ses hôtes. Elle invite souvent des gens à des déjeuners-causerie, et notamment des artistes, des scientifiques, des personnalités politiques avec lesquels elle discute des problèmes contemporains ou de leur travail.

La reine a favorisé la notion de l'identité canadienne. En acceptant le titre distinct de « reine du Canada » en 1953, elle a permis aux Canadiens de réaliser le rêve des Pères de la Confédération pour le Dominion du Canada. En 1962, elle a

adopté de sa propre initiative le nouveau drapeau canadien. En 1965, elle a proclamé notre drapeau national du Canada. Et en 1967, l'Ordre du Canada a été institué sur son autorité et avec son approbation personnelle. Sa présence pendant la proclamation de la Constitution de 1982 a transformé en fête nationale un événement politique controversé.

La reine joue un grand rôle unificateur dans un pays aussi diversifié que le Canada. Bien avant qu'on n'envisage de mettre en œuvre la *Loi sur les langues officielles*, elle s'est exprimée en anglais et en français dans toutes les régions du pays. J'ai été particulièrement touché par un discours qu'elle a prononcé au Québec, lorsqu'elle est venue au Canada, à l'occasion des Jeux olympiques. Je voudrais vous citer ce qu'elle a déclaré :

Le Canada est seul juge de la façon dont il entend régler ses différends politiques et constitutionnels ; cependant, la façon dont il résout ses problèmes linguistiques et culturels importe aux personnes de bonne volonté partout dans le monde. En effet, notre planète, qui n'est que trop habituée au prix tragique des conflits entre les gens de diverses races, langues, religions et cultures, peut compter sur le Canada pour lui donner un meilleur exemple, et lui insuffler un désir de renouveau. Le Canada peut montrer au monde entier comment deux collectivités très fortes peuvent vivre ensemble en paix, en profitant chacune des points forts de l'autre, et en respectant leurs différences.

Elle a fait quinze voyages et séjours au Canada, en 1951, en tant que princesse, puis en 1957, 1959, 1964, 1967, 1970, 1971, 1973 (deux fois), 1976, 1977, 1978, 1982, 1983 et 1984, en plus de quatre haltes. Elle a ainsi réussi à attirer l'attention du pays et souvent même celle du monde entier, sur des centaines de petites localités canadiennes et de petits groupes qui passent normalement inaperçus.

Elle personnifie notre histoire et elle a présidé au fil des années à de nombreuses cérémonies marquant des anniversaires et des événements importants de notre histoire. C'est notamment le cas du centenaire de la Conférence sur la Confédération en 1964, du centenaire de la Confédération en 1967, des centenaires provinciaux du Manitoba en 1970, de la Colombie-Britannique en 1971 et de l'Île-du-Prince-Édouard en 1973 ainsi que des bicentenaires de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick en 1984. Elle a en outre inauguré la voie maritime du Saint-Laurent en 1959 et les Jeux olympiques de Montréal en 1976. En 1983, de Vancouver, elle a invité les peuples du monde entier à visiter Expo 86. Cet événement nous a remplis de fierté alors. En 1957, elle a été le premier monarque à inaugurer la législature, et elle l'a fait à nouveau en 1977. En 1967, elle s'est adressée aux deux Chambres réunies.

Les qualités personnelles de la reine n'ont pas cessé d'être une source d'inspiration pour les Canadiens, individuellement et collectivement. Elle a grandement contribué à la vie canadienne durant près de 36 ans. L'exemple de la reine incite beaucoup de gens à émuler ses

qualités dans leur propre vie et à leur travail. Le sens du devoir et du service a toujours été prééminent chez elle. Elle a toujours fait passer les intérêts de son pays avant les siens. Son attitude à l'égard des problèmes constitutionnels a toujours été correcte, et cela a donné prestige et crédibilité à notre régime de gouvernement qui grince parfois comme les régimes démocratiques ont tendance à le faire de temps en temps. Elle incarne la constance et la stabilité comme personne.

La reine est investie du titre de commandant en chef des Forces canadiennes, et Sa Majesté rend trois services essentiels pour le Canada en ce domaine. Tout d'abord, la reine est le point de ralliement de la loyauté des forces armées, ce qui assure que l'armée est l'agent et non le maître de l'État. Deuxièmement, la reine a attiré l'attention voulue sur les forces armées en servant de lien entre elles et la population. En 1984, par exemple, Sa Majesté a présenté un fanion au régiment historique des Queens York Rangers, le premier d'Amérique, au cours d'une cérémonie émouvante à Toronto. La présence de la reine a attiré à cet événement 50 000 personnes qui autrement n'auraient pas rendu hommage à ce grand régiment canadien ni même connu son existence.

Finalement, à titre de capitaine général ou colonel en chef de l'Artillerie royale canadienne, du Régiment de l'Artillerie royale canadienne et de nombreux autres régiments et divisions, la reine a toujours porté un vif intérêt à la vie et aux intérêts des hommes et des femmes chargés de défendre notre pays.

Par ailleurs, la reine a joué un grand rôle en attirant l'attention du pays et du monde sur les Canadiens méritants. Au cours des années 1970 et 1980, la reine a approuvé la création de médailles typiquement canadiennes de bravoure et de service. La reine a ainsi encouragé et fait connaître le service public et bénévole au Canada. Et elle a fait ainsi du Canada un pays plus généreux.

La reine a favorisé le caractère vraiment multiculturel du Canada. Les visites qu'elle a rendues à bien des groupes ethniques du Canada pour assister à des fêtes et à des cérémonies ont favorisé le développement des cultures de ces groupes et leur intégration dans le tissu canadien. Parmi ses visites les plus mémorables, on compte celles qu'elle a rendues aux Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard en 1973, aux Ukraino-canadiens en 1978, aux Sino-canadiens en 1983 et aux Italo-canadiens en 1984. La participation de la reine aux célébrations loyalistes de 1984 avait aussi une dimension multiculturelle parce que les loyalistes du XVIII<sup>e</sup> siècle étaient des Blancs, des Indiens et des Noirs.

La contribution que la reine a apportée dans ce domaine de la vie canadienne n'est nulle part plus évidente que dans le cas des peuples autochtones. En 1970, à la réserve indienne de The Pas, elle a donné aux Indiens de cette réserve l'occasion de faire connaître au public les injustices que le

gouvernement, selon eux, leur a fait subir. En 1976, la reine a reçu au palais de Buckingham une délégation de chefs indiens de l'Alberta dont on a beaucoup parlé et qui représentait les régions délimitées par les Traités 6 et 7. La visite la plus émouvante est celle qu'elle a rendue en 1970 aux Inuit de Resolute Village. À ceux qui étaient trop timides pour s'approcher d'elle, elle a dit : « Merci d'être ce que vous êtes. » La reine considère le multiculturalisme canadien comme un modèle pour les autres pays.

La plus grande contribution de la reine a peut-être été de donner un visage humain au gouvernement canadien et de permettre ainsi aux Canadiens d'être vraiment une famille nationale. Personne ne peut douter de son attachement au Canada et à ses citoyens. Quand elle a proclamé la Constitution de 1982, elle a déclaré :

En ma qualité de reine du Canada, je ne puis imaginer de meilleur moment pour proclamer encore une fois ma confiance illimitée dans l'avenir de ce merveilleux pays.

En somme, la reine a réussi à élever la monarchie canadienne à un niveau dont la reine Victoria n'aurait même pas rêvé.



**M<sup>me</sup> Blais-Grenier** : Comme Canadienne française du Québec, mon identification personnelle à la royauté n'est pas aussi étroite que celle de mes collègues de langue anglaise. La reine d'Angleterre n'a jamais été pour nous l'incarnation « idéale » du fait français au Canada. Il est certain que la reine est une personne de

grande valeur, il n'est pas question de remettre en cause ni sa valeur ni l'importance de la Couronne britannique ! L'Angleterre a été un grand pays et, au point de vue de son histoire, elle représente certainement une des grandes cultures mondiales.

Mais voilà, c'est que dans mon coin de pays à moi, on ne vibre pas de la même façon ni ne sommes tout à fait sur la même longueur d'onde lorsqu'on parle de la reine d'Angleterre. Il y a quelques années, elle est devenue subitement la reine du Canada. Cela nous a rapprochés un peu. On a eu l'impression que la monarchie nous appartenait un peu plus. Mais je pense qu'au Canada, pour motiver nos jeunes, pour les encourager à participer au développement de ce pays qui est encore à faire, il faudrait trouver des modèles qui sont de chez nous, dont les ancêtres ne remontent pas nécessairement à l'époque historique de la *Magna Carta* comme la reine Elizabeth, mais qui connaissent davantage les arpens de neige ; qui ont vécu dans cette colonie anglaise que nous devons nous approprier et développer pour en faire notre pays, dans un continent qui était très hostile, il faut le reconnaître.

Encore une fois, il ne s'agit pas de mettre en cause les vertus de la reine. Elle incarne pour toute une nation le respect des droits des individus. Elle incarne le respect des valeurs familiales, la permanence de certaines valeurs de solidarité sociale, mais je pense qu'elle est déjà très présente au Canada. Nos dollars, nos timbres sont à son effigie. Elle est souvent ici en visite. Ses enfants viennent nous voir. Ses cousins viennent nous voir. Ses neveux et nièces nous rendent visite et je pense qu'on les accueille tous très bien comme on accueille nos cousins ou nos amis. On est heureux qu'ils soient là, mais à un moment donné, pour créer une personnalité qui soit nôtre et pour développer et définir ce qui nous distingue de façon très particulière de l'Angleterre, il faut pouvoir nous identifier à des valeurs qui sont davantage de chez nous.

Du reste, je trouve que d'installer tout de suite une statue de pierre à une reine de son vivant, c'est peut-être la frigorifier dans un état dont elle ne pourra plus se soustraire. J'aime mieux la voir ici finalement, la voir de temps en temps comme durant ce dernier voyage où elle est allée en Saskatchewan et à Rivière-du-Loup, où elle s'est prêtée de bonne grâce à des bains de foule, où elle a rencontré et embrassé des enfants, échangé avec des adultes. Cela m'apparaît plus charmant et plus humain que de la voir en statue de pierre sur la colline du Parlement.

Je préfère la reine comme symbole de ce Commonwealth, de ce groupe de nations qui sont solidaires dans leurs efforts en vue de créer des sociétés véritablement démocratiques et humaines—même si certaines, malheureusement, ne sont pas aussi avancées. Le Canada a une influence positive parmi les membres de cet organisme. Je crois que la reine constitue un symbole très fort du Commonwealth mais, comme je représente le Québec à Ottawa, je préférerais des symboles qui représentent davantage la culture française qui est l'une des deux principales cultures de la mosaïque canadienne. Je préférerais donc des symboles qui représentent tout cela et considérer la reine comme le symbole et le chef du Commonwealth. Je ne pense pas qu'une statue de Sa Majesté ait tant d'importance pour la nouvelle génération, pour les 20 et 30 ans.

Je souhaite de longues années de vie heureuse à cette gracieuse Souveraine. Je préfère qu'elle joue son rôle international, qu'elle joue son rôle au sein du Commonwealth et une statue de pierre ne joue pas un rôle extrêmement progressif et dynamique.

Alors, je m'inscris en faux contre cette motion et j'espère que nous trouverons chez nous, à l'intérieur de nos frontières, toutes ces personnalités qui nous porteront plus loin dans le respect des individus, dans le respect des droits démocratiques. Nous n'avons pas besoin d'une statue de plus de notre gracieuse Souveraine, que nous préférons vivante, en bonne santé et non pas en statue de pierre sur la colline du Parlement. □